

**Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides, selon le groupe âge-sexe des apports nutritionnels de référence, population à domicile de 4 ans et plus, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC 2.2), Nouveau-Brunswick**

	Moyenne	Percentile						
		5e	10e	25e	50e	75e	90e	95e
<b>4 à 8 ans, les deux sexes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	55,70	49,59	50,96	53,23	55,74	58,25	60,49	61,83
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	53,93	46,87	48,52	51,08	53,67	56,06	58,09	59,26
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	57,46	52,32	53,40	55,38	57,82	60,44	62,90	64,40
<b>9 à 13 ans, hommes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	51,54	42,50	44,54	47,77	51,21	54,60	57,75	59,71
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	45,29	32,43	35,38	39,85	44,26	48,26	51,67	53,63
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	57,80	52,58	53,70	55,70	58,15	60,95	63,83	65,79
<b>9 à 13 ans, femmes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	56,52	48,02	50,12	53,57	57,37	61,19	64,72	66,88
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	51,23	42,77	44,87	48,01	51,06	53,86	56,33	57,84
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	61,82	53,28	55,38	59,14	63,68	68,53	73,10	75,93
<b>14 à 18 ans, hommes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	52,27	46,98	48,17	50,17	52,43	54,72	56,81	58,07
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	49,79	43,87	45,07	47,05	49,21	51,36	53,29	54,44
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	54,74	50,09	51,26	53,30	55,65	58,09	60,33	61,70
<b>14 à 18 ans, femmes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	54,75	47,79	48,99	51,01	53,34	55,81	58,12	59,51
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	52,59	39,38	41,84	45,46	48,85	51,77	54,11	55,43
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	56,91	56,20	56,13	56,55	57,83	59,86	62,13	63,60
<b>19 à 30 ans, hommes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	50,16	38,85	41,58	46,03	50,69	55,08	59,05	61,60
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	46,41	33,04	36,31	41,30	46,01	50,08	53,52	55,54
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	53,91	44,66	46,85	50,77	55,38	60,07	64,59	67,66
<b>19 à 30 ans, femmes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	50,98	42,63	44,12	46,65	49,49	52,37	54,98	56,56
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	48,19	39,02	40,63	43,25	46,04	48,76	51,16	52,57
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	53,76	46,23	47,61	50,06	52,94	55,97	58,80	60,55
<b>31 à 50 ans, hommes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	47,99	37,90	40,00	43,47	47,28	51,02	54,35	56,32
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	45,43	34,31	36,53	40,17	44,02	47,73	50,89	52,65
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	50,55	41,49	43,47	46,77	50,54	54,31	57,80	59,99

Voir les notes à la fin du tableau.

**Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides, selon le groupe âge-sexe des apports nutritionnels de référence, population à domicile de 4 ans et plus, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC 2.2), Nouveau-Brunswick – suite**

	Moyenne	Percentile						
		5e	10e	25e	50e	75e	90e	95e
<b>31 à 50 ans, femmes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	52,86	45,05	46,92	49,94	53,21	56,53	59,66	61,63
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	50,66	42,35	44,37	47,46	50,65	53,73	56,50	58,19
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	55,05	47,76	49,48	52,42	55,77	59,33	62,82	65,07
<b>51 à 70 ans, hommes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	46,02	38,09	39,85	42,83	46,20	49,62	52,74	54,62
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	43,79	35,35	37,12	39,98	43,20	46,46	49,41	51,17
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	48,24	40,82	42,58	45,67	49,20	52,77	56,07	58,08
<b>51 à 70 ans, femmes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	50,79	42,16	44,20	47,46	50,90	54,19	57,09	58,82
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	48,89	39,29	41,63	45,19	48,63	51,75	54,48	56,11
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	52,69	45,02	46,77	49,73	53,16	56,63	59,71	61,53
<b>71 ans et plus, hommes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	50,19	38,17	41,35	46,13	50,84	55,34	59,56	62,26
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	46,99	31,74	35,91	41,77	46,95	51,35	55,10	57,27
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	53,39	44,61	46,79	50,49	54,73	59,33	64,03	67,25
<b>71 ans et plus, femmes</b>								
Pourcentage de l'apport énergétique total provenant des glucides	51,50	41,39	43,73	47,47	51,19	54,36	56,95	58,49
Limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %	48,78	36,28	38,87	42,98	47,16	50,87	53,78	55,35
Limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %	54,23	46,51	48,59	51,96	55,22	57,86	60,12	61,63

1. La population cible de l'enquête n'inclut pas les personnes qui vivent dans les trois territoires, les personnes vivant dans les réserves indiennes ou sur des terres de la Couronne, les résidents des établissements, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes et les résidents de certaines régions éloignées.
2. Le tableau exclut les femmes enceintes ou qui allaitent, sujettes à un autre ensemble de recommandations nutritionnelles. L'échantillon de femmes enceintes ou qui allaitent n'est pas assez grand pour obtenir des estimés fiables.
3. Caractéristiques basées sur le premier rappel alimentaire de 24 heures (première journée d'entrevue) seulement.
4. La distribution de l'apport a été ajustée de façon à soustraire la variabilité intra-individuelle en utilisant le logiciel Software of Intake Distribution Estimation (SIDE) (Iowa State University, 1996) et la méthode présentée dans Nusser SM, Carriquiry AL, Dodd KW, Fuller WA. « A semiparametric approach to estimating usual daily intake distributions ». *Journal of American Statistical Association* 1996;91:1440-1449.
5. FDAM est la Fourchette de distribution acceptable des macronutriments, exprimée en pourcentage de l'apport énergétique total. Les apports à l'intérieur de l'intervalle sont associés à un risque réduit de maladies chroniques tout en assurant un apport adéquat en nutriments essentiels.
6. La borne inférieure pour la Fourchette de distribution acceptable des macronutriments (FDAM) pour les glucides est de 45 %.
7. La borne supérieure pour la Fourchette de distribution acceptable des macronutriments (FDAM) pour les glucides est de 65 %.
8. La variance intra-individuelle a été estimée au niveau national et appliquée au niveau provincial.
9. Les groupes âge-sexe des apports nutritionnels de référence ont été préférés aux autres classifications afin de respecter les normes établies par l'American Institute of Medicine.
10. Il est important d'utiliser les intervalles de confiance dans les comparaisons des estimations pour déterminer si la différence entre les valeurs est statistiquement significative. Les intervalles de confiance décrivent la variabilité d'échantillonnage et donnent une indication de la précision de l'estimation en question.
11. Les coefficients de variation (CV) et les intervalles de confiance (IC) de 95 % ont été calculés selon la méthode de rééchantillonnage « Bootstrap ».
12. Les données dont le coefficient de variation (CV) se situe entre 16,6 % et 33,3 % sont identifiées comme suit : (E) à utiliser avec prudence.
13. Les données présentant un coefficient de variation (CV) supérieur à 33,3 % ont été supprimées en raison de l'extrême variabilité d'échantillonnage et sont identifiées comme suit : (F) trop peu fiables pour être publiées.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC 2.2), Nutrition, 2004 (Tableau CANSIM 105-2016).